

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il me fera plaisir d'en parler avec le président de la Société canadienne des postes, et d'obtenir la réponse pour l'honorable député.

[Traduction]

LES MESURES PRISES POUR EMPÊCHER LA DISCRIMINATION

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, j'aurais pensé que le ministre était au courant à l'heure qu'il est. Peut-être pourrait-il aussi signaler au président que, selon la Société, on donnerait ainsi la préférence aux membres des familles des facteurs en quête d'emplois d'été. En réalité, la directive ne parle pas de «préférence», mais elle dit bien qu'ils «seront choisis parmi les familles». Cela ne laisse aucune latitude aux maîtres de poste pour l'embauche. Comme question supplémentaire, j'aimerais savoir si le ministre est au courant de toutes mesures prises pour empêcher pareille discrimination. Sinon, a-t-il l'intention d'en prendre?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je dirai qu'il s'agit de négociations qui ont eu lieu entre le syndicat de la nouvelle Société canadienne des postes et les nouveaux dirigeants de cette société. L'honorable député n'est peut-être pas encore totalement conscient que les choses ont changé, il ne s'agit plus d'un ministère mais d'une société de la Couronne. Il me fera plaisir de transmettre les instances du député au président de la société.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET PILOTE EN VUE DE TRANSPORTER LE GAZ NATUREL DE L'ARCTIQUE—LA CONDAMNATION PAR LE GROENLAND

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement qui a eu des conversations plus tôt aujourd'hui avec le premier ministre Motzfeldt du Groenland. Une des questions que le premier ministre du Groenland a débattue avec le ministre a été son inquiétude au sujet du projet pilote que nous entrevoyons de réaliser dans l'Arctique en vue de transporter du gaz naturel liquéfié vers le Sud à bord de navires-citernes qui emprunteraient le passage du Nord-Ouest et longeraient ensuite la côte de l'Atlantique. En octobre dernier, le Parlement groenlandais condamnait ce projet à l'unanimité. Je voudrais demander au ministre de l'Environnement s'il pourrait dire à la Chambre quelles mesures sont prises pour tenir entièrement compte de ces préoccupations fort légitimes du Groenland qui sont, soit dit en passant, partagées par de nombreux Canadiens.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Madame le Président, oui, je me suis entretenu plus tôt aujourd'hui avec les représentants du gouvernement groenlandais. Il est vrai, comme le député l'a signalé, qu'ils ont soulevé la question du projet pilote dans l'Arctique. Je puis dire avec plaisir que les

Questions orales

représentants groenlandais et moi-même avons convenu qu'il serait opportun de reprendre les discussions tenues dans le passé. Sauf erreur, la dernière réunion avait eu lieu en août 1980. Les deux parties avaient convenu que ces discussions, interrompues pour une raison ou pour une autre, devraient être reprises.

* * *

LES FINANCES

LA MODIFICATION PRÉVUE DE L'APPLICATION DE LA TAXE DE VENTE—LE REMBOURSEMENT ÉVENTUEL DE LA PART EXCÉDENTAIRE

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). J'attire son attention sur une observation que le ministre des Finances a faite en réponse à une question qui lui a été posée à la Chambre le 12 février dernier, au sujet de la modification qui doit être apportée à la taxe de vente fédérale. Le ministre des Finances a alors dit:

Ce changement ne rapporte pas de recettes supplémentaires au gouvernement. Cela ne procure au trésor aucun revenu supplémentaire.

Je me demande si le ministre voudrait garantir à la Chambre que, dans le cas où le Trésor toucherait un revenu excédant son revenu actuel, la part excédentaire de la taxe serait remboursée.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je suis heureux que le député pose cette question et j'ai hâte également, comme il a sûrement hâte ainsi que d'autres députés de la Chambre, que nous ayons l'occasion de discuter en comité de ce changement fondamental qui consistera à porter l'application de la taxe de vente fédérale du niveau du manufacturier à celui du grossiste. J'aimerais également confirmer aux députés la réponse que donnait le ministre des Finances, à savoir que cette opération n'a pas pour objet de générer de nouveaux revenus pour le gouvernement mais de clarifier l'ensemble de la situation et de faire disparaître un grand nombre d'inéquités qui existent actuellement dans le système, et à avoir un système de taxation au niveau de la taxe de vente plus équitable pour tous les Canadiens. Cela n'a donc pas pour but de générer des revenus, et si le pourcentage de la taxe s'applique sur un montant plus élevé, comme on le verra en comité, le pourcentage applicable de la taxe sera baissé de telle sorte que cela n'aura pas pour objet de générer de nouveaux revenus.

● (1450)

[Traduction]

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ce que le ministre a dit, c'est que cela ne procurerait au Trésor aucun revenu supplémentaire. Je demande très simplement au ministre si, dans le cas où le changement de taux ou de tarif procurerait au Trésor un revenu supplémentaire, le gouvernement rembourserait cet excédent? C'est une question très simple.